



ROUTES BLEUES® NAUTIQUES ODYSSEA

1. OBJECTIFS ET DEFINITIONS

Les activités et loisirs nautiques, la plaisance, la croisière, la pêche touristique constituent des éléments d'attractivité importants de nos régions et territoires. Les français sont attachés à la mer et aux voies fluviales: tourisme littoral, villégiature, plaisance, croisières, grandes compétitions nautiques, rassemblements de navires anciens...suscitent un réel engouement; ceci ne suffit pas toutefois à mobiliser leur intérêt profond sur les enjeux économiques et sur la fragilité du patrimoine naturel.

Malgré la période de crise, l'industrie nautique de plaisance affiche une santé florissante en ayant triplé en huit ans une production exportée pour plus de 60%, essentiellement vers l'Europe.

Le tourisme littoral représente près de la moitié de cette économie maritime tant en production qu'en nombre d'emplois et offre des opportunités de croissance exceptionnelles.

Il existe un fort potentiel de développement auprès d'une clientèle locale, française et internationale sensible à cet univers maritime, fluvial, lacustre, moins pratiquante d'activités nautiques certes, mais en recherche de prestations accessibles, lui permettant de vivre de nouvelles expériences tout en s'initiant à cet univers en toute sécurité.

C'est ce segment de clientèle, à fort potentiel dans une époque caractérisée par la quête du sens, de l'authenticité, de la rencontre, qu'il s'agit de cibler et développer au fil des saisons, par une meilleure qualification et structuration de l'offre dédiée à la thématique nautique. Cela doit également contribuer à l'amélioration de la lisibilité et de la visibilité de l'offre locale et à la notoriété de la destination de la ville-port qui la met en oeuvre.

Dans ce contexte, les professionnels du nautisme et de la plaisance se portent candidats à la labellisation de prestations au titre des Routes Bleues® nautiques Odyssea.

Ils ont pour objectifs, dans les critères du Label Européen Odyssea Croissance et Tourisme Bleu, de valoriser les thématiques « Nautisme, Patrimoine maritime, Pescatourisme, Plaisance.. ». afin d'améliorer la lisibilité et la notoriété de la destination, de favoriser l'itinérance et l'écomobilité au sein du bassin de navigation, de s'inscrire dans une nouvelle stratégie marketing et la mise en réseau des acteurs des filières concernées permettant ainsi la création d'une offre nautique d'écotourisme qualifiée.

Les Routes Bleues® nautiques Odyssea sont des balades, randonnées nautiques, mini-croisières bleues, des sorties sur l'eau qui mettent en avant la Via Maritima Odyssea® – le Grand Itinéraire Culturel du Patrimoine Maritime et permettent la découverte des sites littoraux, lacustres ou fluviaux de la destination bleue sur la thématique des savoirs et savoir-faire liés à la culture, à l'histoire maritime et aux patrimoines « locaux ».

La Via Maritima Odyssea® – le Grand Itinéraire Culturel du Patrimoine Maritime est un tracé qui permet de relier toutes les villes-ports d'un bassin de navigation sur une thématique de découverte commune : la grande histoire du patrimoine maritime de la région.

La Via Maritima Odyssea® – le Grand Itinéraire Culturel du Patrimoine Maritime valorise et raconte un grand héritage commun issu de la culture et du patrimoine maritime qui intègre six grands thèmes :

1. Le patrimoine naturel qui est constitué par les sites littoraux ouverts au public, aménagés pour le tourisme durable.
2. Le patrimoine culturel immobilier qui comprend l'architecture et l'urbanisme du littoral et fluvial.
3. Le patrimoine immatériel qui restitue l'histoire, les activités, les modes de vie, les contes, légendes, les traditions et les cultures liés à la mer, au fleuve.
4. Le patrimoine culturel mobilier qui est essentiellement composé du patrimoine flottant tels que les vieux gréements, les bateaux de pêche, de commerce, de plaisance... ; des arts : ex votos des marins, chansons, littérature, bande-dessinée, peinture, sculpture,...
5. Les systèmes d'interprétation et de restitution qui sont incarnés par les musées et les écomusées, les aquariums, les équipements thématiques.
6. Les événements valorisant le patrimoine maritime à des fins culturelles et touristiques.

Il se construit selon les 11 items définis par le label européen Nautical & Cultural Blue Route ☒

1. Les musées et les écomusées historiques.
2. Les aquariums.
3. Les centres d'interprétation de nouvelle génération autour de la médiation numérique des savoir-faire et du patrimoine immatériel (animations, visites virtuelles, réalité augmentée...), dans les thématiques :
 - a. Des savoir-faire et techniques de la pêche (Pescatourisme).
 - b. Des savoir-faire gastronomiques autour des produits de la mer.
 - c. Des cartes anciennes (Portulan) et des techniques de navigation anciennes.
 - d. Des grands découvreurs et leur Odyssée.
 - e. Des routes commerciales thématiques : de l'olivier, du vin, de la soie, des religions, des arts...
 - f. Les traditions orales, contes et légendes.
4. Les phares et balises.
5. Les aménagements maritimes et fluviaux.
6. Les équipements, opérations et lieux de mise en valeur des bateaux du patrimoine.
7. Les marais et salins.
8. L'archéologie sous-marine.
9. Les espaces naturels remarquables, les paysages culturels, les itinéraires sous-marins, les paysages culturels des zones humides (Natura 2000, Ramsar).
10. Les arts et cultures d'expiration maritime, fluviales (expositions, résidence d'artistes, spectacles, cinéma).
11. Les événements nautiques, sportifs et culturels maritimes (cabotages, escales, expositions éphémères, rassemblements nautiques, courses, armada nautique, fêtes maritimes)

Les villes-ports engagées dans le label Odyssea Tourisme et Croissance Bleue® structurent l'itinéraire sur leur destination. Elles invitent des universitaires, scientifiques, plongeurs, historiens, pêcheurs, écologues... à déterminer les escales. Un comité scientifique valide le tracé et les contenus, LE RECIT de l'itinéraire nautique.

Les villes-ports incitent ensuite les prestataires, associations locales, services internes..., à proposer aux clientèles des offres touristiques de découverte de leur destination bleue au fil de leur itinéraire nautique (Routes Bleues nautiques®)

2. SPECIFICITES

Sur les Routes Bleues nautiques®, l'apprentissage d'une technique n'est pas le but premier mais les sensations ne sont pas exclues du programme. Le support devient un moyen de découverte du patrimoine naturel et culturel maritime du bassin de navigation.

La performance technique n'est aucunement visée. Les sorties comprennent des escales, des temps d'exploration et de découverte, des trajets de navigation adaptés selon les modes et supports de navigation dans le respect de la législation maritime et des codes de navigation en vigueur.

Les activités proposées peuvent être d'une heure, d'une demi-journée, à la journée voire de quelques jours pour les randonnées ou les croisières de multi-destination bleue.

La prestation peut être mise en place par toute structure nautique qu'elle soit associative, privée, municipale... mais c'est la prestation (avec son encadrant) qui est certifiée, non la structure.

3. PUBLICS

La majorité des balades proposées est ouverte à tous les publics mais certaines prestations peuvent exiger des compétences sportives ou une expérience sur le support.

2 degrés sont proposés :

1. Balade, mini-croisières: prestations pour tout public
2. Randonnée : prestations demandant un peu d'engagement physique voire un peu de pratique sur le support

La participation aux manœuvres peut être facultative ou indispensable selon les sorties et le support, le titre de l'accompagnateur, la législation du pays.

Un âge minimum peut être exigé par le prestataire. Dans tous les cas l'embarquement doit se faire sans contrainte technique.

4. SUPPORTS PRIVILEGIÉS POUR L'ACTIVITE & MODES DE FONCTIONNEMENT

Sont privilégiés, tous les supports nautiques et prestations aquatiques permettant l'activité et qui favorisent une approche respectueuse de l'environnement dans le modèle du label Odyssea Protect® :

- Bateaux du Patrimoine
- Tous types de voiliers avec ou sans cabine, planche à voile
- Canoë, Kayak de mer, Pirogue, Aviron, Canots voile aviron...
- Randonnées palmées : exploration de sentiers sous-marins naturels et/ou aménagés en masque tuba palmes
- Randonnées sous-marines : exploration des fonds marins, visite d'épaves, découverte de la biodiversité... en bouteilles
- Char à voile
- Parachute ascensionnel
- Paddle-board stand up Paddle, Kite surf, surf...
- Sous-marin à pédales...

De nouveaux supports pourront être intégrés aux les Routes Bleues nautiques®. Ils devront être au préalable, proposés à la commission Odyssea des avancées du programme, pour validation.

La prestation s'appuie obligatoirement sur:

- Une offre/ un produit thématique clairement identifié et qualifié qui valorise les escales de l'itinéraire nautique du patrimoine culturel maritime de la destination bleue.
- Des supports de médiation adaptés à la pratique de l'activité et qui permettent d'anticiper la découverte et d'organiser la balade ou la randonnée nautique, selon la/les thématiques proposée(s).
- Des prestations ouvertes à tous les publics afin de faciliter l'accès à la mer / lagunes (certaines prestations peuvent cependant exiger des compétences sportives ou une expérience sur le support choisi).

La prestation peut se pratiquer en autonomie (fiches balades ou randonnées nautiques) ou accompagnée par un professionnel qualifié de l'activité.

L'encadrant doit être un professionnel de l'encadrement nautique certifié par son autorité nationale et qualifié pour la découverte de l'environnement : une bonne connaissance de son site et de ses ressources environnementales est exigé.

Des modules de formation seront être organisés par les partenaires de chaque région. Un accompagnement d'un autre partenaire plus expérimenté peut être indispensable.

Le Label Odyssea Protect®

Odyssea Protect® est la stratégie de développement durable du label Européen Odyssea Croissance et Tourisme Bleu, porteur d'une nouvelle idée et d'innovations dans le secteur de l'écotourisme et qui s'appuie sur des programmes reconnus tels que le Passeport Vert, l'agenda 21...

Il intègre l'organisation de la mobilité douce et des offres, services, produits d'écotouristiques bleus. « Odyssea Protect® » concrétise la mise en écotourisme Odyssea : mobilité douce, itinéraires culturels, routes bleues nautiques et balades le long des voies bleues et vertes. C'est une opération de protection et de sensibilisation à l'environnement dans le domaine du tourisme maritime et côtier, fluvial et lacustre autour des villes-ports. L'objectif de l'opération « Odyssea Protect® » est d'inventer une autre gouvernance, un nouveau modèle intégré, un outil numérique et de communication mieux adapté qui assure la contrepartie environnementale à toutes les offres des opérateurs territoriaux (Destinations - Offices de Tourisme, professionnels du tourisme...), mettant en place des programmes de tourisme bleu, dans une stratégie intégrée, et en complémentarité avec les actions et les sites des Parcs Naturels Régionaux, Parcs marins, des associations écologiques...

En dehors des engins mus uniquement par les éléments humains ou naturels, les Routes Bleues® nautiques Odyssea acceptent également l'utilisation d'engins motorisés qui permettent un transport collectif de passagers (navettes, bateaux de pêche tourisme, bateaux promenade notamment) dans le cadre des mini-croisières.

Dans ce cas, la prestation s'appuie obligatoirement sur:

Pour les mini-croisières

- Une offre/ un produit thématique clairement identifié et qualifié qui valorise les escales de l'itinéraire nautique du patrimoine culturel maritime de la destination bleue.
- Des outils de visions sous-marine et/ou de médiation embarqués qui permettent de raconter les paysages vus de la mer et les paysages vus sous la mer, de renseigner sur les routes maritimes, l'archéologie sous-marine, les fonds marins, les savoir-faire..., selon la/les thématiques choisie(s).
- Des commentaires par un référent du monde maritime ou un guide conférencier / guide du patrimoine nautique / un professionnel de la pêche / un spécialiste des fonds marins.....
- Une dégustation de produits de terroir, des ateliers, des animations... dans l'objectif de valoriser la gastronomie et les productions locales, les savoir-faire traditionnels. Les producteurs, artisans... pourront être présents à bord pour témoigner, partager et expliquer leurs productions.

Pour les prestations de Pêche ou de découverte du métier de la pêche

- La transmission des savoir-faire par un professionnel de la pêche...
- Une dégustation de produits de la pêche, des ateliers, des animations... dans l'objectif de valoriser la gastronomie et les productions locales, les savoir-faire traditionnels.
- La valorisation des produits de la pêche : conseils de préparation, recettes, associations gourmandes... et le renvoi sur les espaces de vente en circuit court ou les restaurants partenaires du label.

5. MATERIEL & ÉQUIPEMENT

Dans le cadre de la pratique d'une route Bleue nautique, le matériel doit être conforme aux législations spécifiques en vigueur. Il doit correspondre qualitativement au niveau d'exigence des publics accueillis

bel aspect

propre (nettoyé après chaque sortie)

parfait état de fonctionnement

L'équipement vestimentaire, lorsqu'il est requis pour la sécurité ou le confort, est fourni obligatoirement par le prestataire.

Les équipements vestimentaire et de sécurité fournis doivent être propres, confortables et en excellent état.

6. COMMUNICATION

Le prestataire doit faire apparaître dans toute communication (plaquettes, affiches, site internet, blogs, réseaux sociaux...) et exclusivement pour les prestations référencées au titre de Routes Bleues nautiques® Odyssea :

- 1- Le logo marque « Routes Bleues nautiques® Odyssea »
- 2- Les engagements suivants au minimum :
 - a. L'accompagnateur est un professionnel certifié et qualifié pour la pratique de l'activité et
 - b. garantit la découverte de l'environnement, des savoir-faire et du patrimoine culturel maritime selon le label européen Odyssea®
 - c. l'équipement de sécurité et de confort est fourni
 - d. le matériel est en parfait état de fonctionnement et propre
 - e. l'activité est parfaitement respectueuse de l'environnement ou garantit une pratique responsable
- 3- Les engagements doivent être rattachés au logo marque « Routes Bleues nautiques® Odyssea »

Le respect du code couleur en fonction des supports nautiques et activités :

- Bleu turquoise : rando palmée ; rando sous-marine ; longe côte
- Bleu marine : kayak, canoë, pirogue, aviron, stand up Paddle...
- Vert : voilier traditionnel et bateaux du patrimoine
- Rouge : voilier moderne, planche à voile, catamaran, canots voile aviron, Kite surf, surf...
- Sable : char à voile, parachute ascensionnel
- Orange : pêche tourisme, mini croisières, navettes

La remise d'une fiche « unique » par prestation, et qui doit comprendre :

- En entête : la mention PRODUIT : Balade, Randonnée, Mini-croisière, Sortie... et le titre (Nom)
- Le mode de réservation
- Le contact (photo du ou des encadrants*, avec leur « titre »)
- Le lieu
- Le tarif et les conditions de l'offre (engagements du prestataire)
- Le matériel mis à disposition**
- La durée

- La difficulté**
- Le point de RDV*
- Géolocalisation du point de départ**
- Les horaires
- Les dates
- Les recommandations
- La zone de sortie en mer
- Le type de balade
- Le descriptif
- Les éléments remarquables du produit
- La page inventaire : typologie du patrimoine à découvrir, accessibilité, accueil des publics (cibles clientèles), partenariats, médias, informations complémentaires.

**insertion photo non obligatoire mais recommandée*

***optionnel selon le type de produit*

7. LES ENGAGEMENTS DE CHACUN

La ville-port adhérente au Label Européen Tourisme et Croissance Bleue Odyssea® s'engage à :

- Ne certifier « Routes Bleues® nautiques Odyssea » que les prestations répondants au cahier des charges.
- Assurer la coordination des prestations certifiées Routes Bleues® nautiques de la ville-port à travers un réseau de partenaires engagés sur le territoire (Cclub de professionnels) :
- Fournir les informations relatives à l'itinéraire nautique du patrimoine culturel maritime de la destination bleue, socle d'élaboration de toutes les Routes Bleues de la ville-port
- Fournir un pack promotion défini par le Label Européen Odyssea en fonction du budget disponible
- Mettre à disposition des fiches enquêtes clients permettant d'évaluer le taux de satisfaction
- Mettre en place des actions de promotion, de visibilité, de distribution et/ou de commercialisation des prestations labellisées
- Assister les prestataires pour la structuration d'une offre écotouristique innovante et qualifiée dans le modèle Odyssea Protect®
- Diffuser l'information relative aux prestations labellisées sur les outils de communication, le web et les réseaux sociaux de la ville-port
- Mettre en place dans le cadre du label européen Odyssea Tourisme et Croissance Bleue® des dispositifs de formation permettant d'optimiser les compétences des prestataires en matière environnementale, culturelle et patrimoniale dans le domaine maritime.
- Conduire le développement des Routes Bleues® nautiques Odyssea sur la destination de la ville-port et poursuivre toute personne physique ou morale utilisant abusivement cette appellation en dehors du cadre défini par le cahier des charges.

Les prestations (offres et produits) de la ville-port adhérente au label Européen Odyssea (et non la structure) sont certifiés par le Comité du label européen Tourisme et Croissance Bleue Odyssea® sur les mentions « Via Maritima Odyssea® – le Grand Itinéraire Culturel du Patrimoine Maritime » et « Routes Bleues nautiques Odyssea® » qui sont des marques déposées à l'INPI.

Le prestataire s'engage à :

- Respecter la législation en vigueur et être en conformité avec les obligations légales liées à son activité
- Fournir à la ville-port via l'Office de Tourisme ou toute structure habilitée par la ville-port, une fiche produit par prestation qu'il souhaite voir labelliser au titre des Routes Bleues® nautiques Odyssea
- Mettre en oeuvre le service dans le respect du cahier des charges
- Proposer des prestations en dehors de la saison estivale (notamment en avant et après- saison), afficher et respecter ses horaires et porter une attention particulière quant à la qualité de l'accueil des visiteurs et clients.

- Participer aux rendez-vous, animations et évènements organisés par la ville-port sur le thème du nautisme, de la plaisance, des savoir-faire, du patrimoine et de la culture liés à la mer
- Fournir régulièrement ou tout au moins chaque année les informations sur les changements intervenus dans la prestation
- Communiquer à la ville-port les informations annuelles nécessaires à l'évaluation et au développement des prestations (statistiques, fréquentation, typologie des clientèles, nombre de produits vendus ...)
- Intégrer le logo du label « Routes Bleues® nautiques Odyssea » sur tous ses supports de communication (prestations labellisées uniquement).

Le prestataire engagé dans cette démarche devient un pôle d'information touristique aux couleurs de son territoire. Il travaille en lien avec l'Office de Tourisme, la capitainerie et les services touristiques de la ville-port ou/et la Communauté d'Agglomération. Un plan d'action sera validé annuellement par la ville-port et fera l'objet d'une communication ciblée auprès des médias.